



ASSISES TERRITORIALES DE L'AGROECOLOGIE ET DE L'ALIMENTATION

DIJON
21>22
SEPT 2026

DÉCLARATION

Depuis plus de 10 ans, les politiques alimentaires territoriales ont continué de s'affirmer comme un levier majeur de la transition agroécologique. La publication de la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC) a reconnu leur rôle et fixé des objectifs ambitieux. Partout en France, **collectivités, agriculteurs, entreprises, associations, chercheurs et citoyens renforcent leurs coopérations et multiplient les initiatives en faveur de systèmes alimentaires soutenables**. À l'échelle européenne également, le rôle des territoires dans la transformation des systèmes alimentaires est de plus en plus reconnu, qu'il s'agisse de la commande publique, du droit à l'alimentation, des réseaux de villes engagées ou des coopérations internationales.

Dans le même temps, les connaissances scientifiques et les expérimentations conduites dans les territoires continuent de documenter les **liens étroits entre alimentation, santé, climat, eau, biodiversité et cohésion sociale**. Elles permettent la co-construction d'innovations avec les acteurs et les citoyens, favorables à l'évolution des modes de production et de consommation. Elles confirment l'aspiration d'une large majorité d'agriculteurs et de citoyens à engager les transitions nécessaires.

Pourtant, ces avancées demeurent encore isolées ou insuffisamment mises en valeur. De nombreuses réglementations environnementales ont été remises en cause au nom de la simplification. Les difficultés économiques du monde agricole persistent, y compris pour celles et ceux qui s'engagent dans des changements de pratiques. Les moyens financiers consacrés aux politiques alimentaires territoriales restent largement insuffisants au regard des ambitions affichées. Certaines transitions ralentissent, qu'il s'agisse du développement de l'agriculture biologique, de la réduction des pesticides, de l'adaptation aux changements climatiques ou de la préservation de la biodiversité. Enfin, **les débats publics sur l'agriculture et l'alimentation demeurent trop souvent enfermés dans la gestion des crises et des oppositions de court terme, au détriment d'une approche systémique et de long terme**.

Ces deux dernières années montrent que les connaissances progressent plus vite que les politiques publiques et que les initiatives locales se développent plus vite que leur reconnaissance institutionnelle. Les attentes des citoyens, des collectivités territoriales et d'une large partie des acteurs économiques peinent encore à trouver leur traduction dans les décisions publiques.

L'enjeu n'est plus d'identifier des solutions. Elles existent, elles sont expérimentées, évaluées et portées chaque jour par les territoires. L'enjeu est désormais de créer les conditions politiques, économiques et démocratiques permettant leur déploiement à grande échelle. C'est l'ambition de cette nouvelle Déclaration des Assises territoriales de l'agroécologie et de l'alimentation.

UN DIAGNOSTIC QUI APPELLE À L'ACTION

Le système alimentaire actuel contribue fortement aux dérèglements qui compromettent sa propre capacité à nourrir les populations dans la durée. Il demeure fortement dépendant des énergies fossiles et des intrants de synthèse. À l'échelle mondiale, les systèmes agroalimentaires sont responsables d'environ un tiers des émissions anthropiques de gaz à effet de serre et constituent l'une des principales causes de l'effondrement de la biodiversité et de l'épuisement des ressources naturelles.

Les effets sont désormais largement documentés. Plus de 60 % des sols européens sont considérés comme dégradés ou en mauvaise santé. Dans de nombreux bassins versants, notamment dans la moitié nord du territoire métropolitain, les pesticides exercent des pressions toxiques importantes.

En France, plus de 80 % des sites suivis dans ces régions présentent une pression toxique liée aux pesticides, tandis que, depuis 1980, plusieurs milliers de captages d'eau potable ont dû être abandonnés en raison de la dégradation de la qualité de la ressource, notamment sous l'effet des nitrates et des pesticides. Dans le même temps, le changement climatique accroît les besoins en eau, modifie les régimes de précipitations et multiplie les épisodes extrêmes, fragilisant l'ensemble des productions agricoles et exacerbant les conflits avec les autres usagers de l'eau.[1]

Préserver les sols, l'eau, le climat et la biodiversité n'est pas seulement un impératif environnemental : c'est la condition essentielle de notre sécurité alimentaire.

Notre système alimentaire ne garantit ni une alimentation saine et accessible à toutes et tous, ni un approvisionnement alimentaire sécurisé dans la durée. La précarité alimentaire et les inégalités d'accès à l'alimentation progressent et les maladies liées à l'alimentation, tout comme l'exposition aux pollutions environnementales, constituent désormais des enjeux majeurs de santé publique. Parallèlement, l'allongement des chaînes d'approvisionnement et la spécialisation des productions ont accru la dépendance des territoires à des ressources extérieures, réduisant leur capacité à faire face aux crises.[2]

L'alimentation est à la fois une question de santé, de justice sociale et de résilience territoriale.

Malgré une production abondante, le système alimentaire ne permet pas à une part importante des agriculteurs et des travailleurs des filières alimentaires de vivre dignement de leur activité. La valeur demeure inégalement répartie au sein des chaînes alimentaires, tandis que les risques économiques, climatiques et sanitaires sont supportés en premier lieu par les producteurs. La concentration des pouvoirs économiques contribue en outre à verrouiller les orientations du système alimentaire.

En dix ans, la France a perdu près de 100 000 exploitations agricoles, soit environ 20 % de ses fermes. Les difficultés de transmission et d'installation s'aggravent, le foncier poursuit sa concentration et sa financiarisation, réduisant l'accès à la terre pour les nouveaux installés, favorisant la spécialisation des productions et limitant la diversité des modèles agricoles, pourtant indispensable à la transition

[1] Sources : IPBES, GIEC, European Environment Agency, INRAE, ministère de la Transition écologique / SDES

[2] Sources : gouvernement, OMS, Santé publique France

agroécologique. À ces difficultés s'ajoutent les déséquilibres du commerce international, qui mettent en concurrence des producteurs soumis à des exigences sociales, environnementales et sanitaires très différentes, en France comme chez nos partenaires commerciaux, au détriment d'une concurrence fondée sur la qualité, la durabilité et la juste rémunération du travail[1].

Assurer la transition suppose de restaurer des conditions économiques permettant aux agriculteurs, aux entreprises et aux territoires d'investir dans la durée pour construire des systèmes soutenables répondant aux besoins des habitants.

Face à ces constats, les attentes de la société évoluent rapidement. Les collectivités territoriales développent des politiques alimentaires de plus en plus ambitieuses, tandis que les initiatives citoyennes — caisses communes de l'alimentation, coopérations locales, démarches de démocratie alimentaire ou encore projets alimentaires territoriaux — se multiplient.

Cette dynamique se retrouve dans le monde agricole. La Grande consultation des agriculteurs conduite par The Shift Project montre que 93 % des agriculteurs sont prêts à engager ou à accélérer la transition de leur exploitation, mais que 87 % conditionnent cet engagement à un cadre économique viable. Dans le même temps, les mobilisations citoyennes récentes témoignent d'une attente croissante de participation aux décisions qui engagent notre alimentation, notre santé et l'avenir de nos territoires.[2]

Les connaissances, les expériences de terrain et une large part des attentes citoyennes convergent. Les politiques alimentaires territoriales sont désormais reconnues et portées à l'échelle européenne et internationale par de nombreux réseaux de collectivités, travaux scientifiques et organisations internationales. Il ne s'agit plus tant de concevoir des initiatives que de donner aux collectivités, aux citoyens, aux agriculteurs et aux acteurs économiques les moyens de les mettre en œuvre.

Notre système alimentaire apparaît peu coûteux pour les consommateurs, mais il fait peser sur la collectivité des coûts importants. Les impacts sur la santé, le climat, la biodiversité, la qualité de l'eau, les sols ou encore la cohésion sociale génèrent déjà au moins 19 milliards d'euros de dépenses publiques chaque année. Dans le même temps, les pouvoirs publics consacrent près de 50 milliards d'euros par an au soutien du système alimentaire, dont une part importante continue d'alimenter les modèles à l'origine de ces impacts.

Les collectivités territoriales disposent elles aussi d'un levier majeur de transformation. À travers la restauration collective, elles mobilisent chaque année plus de 8 milliards d'euros de financements publics et orientent, avec la commande publique, une part significative de la demande alimentaire. En mettant pleinement en œuvre les objectifs d'EGAlim, elles peuvent contribuer à réorienter les investissements publics vers des systèmes agricoles et alimentaires plus durables, créateurs d'emplois et ancrés dans les territoires.[3]

Les ressources financières de la transition existent déjà en grande partie. L'enjeu est désormais de mieux orienter les financements publics et privés afin de prévenir les coûts sociaux, sanitaires et environnementaux du système actuel plutôt que d'en réparer les conséquences.

NOTRE CONVICTION : LE POUVOIR D'AGIR DES TERRITOIRES POUR TRANSFORMER LES SYSTEMES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

Face à ces défis, nous sommes convaincus qu'un autre modèle agricole et alimentaire est possible : un modèle soutenable, fondé sur les principes indissociables de résilience, de souveraineté et de démocratie. Il reconnaît les interdépendances entre agriculture, alimentation, eau, santé humaine et

[1] Sources : Agreste, Agence Bio, Cour des comptes, ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Souveraineté alimentaire

[2] Sources : France PAT, Shift Project

[3] Source : Cour des comptes, BASIC

animale, climat et biodiversité, et repose sur la capacité à rapprocher les lieux de décision, de production et de consommation afin de répondre, aujourd'hui et demain, aux besoins des populations, dans le respect des limites planétaires et des solidarités entre territoires.

La **RÉSILIENCE** désigne la capacité des systèmes alimentaires à anticiper, prévenir, absorber et se transformer face aux crises et bouleversements écologiques, économiques, sanitaires ou géopolitiques, tout en préservant leur fonction première : nourrir les populations. Elle repose notamment sur la diversité des productions, la préservation des ressources naturelles (en particulier des sols, de l'eau et de la biodiversité), la réduction des dépendances aux énergies fossiles, aux intrants importés et aux chaînes logistiques vulnérables, la relocalisation d'une partie des chaînes de valeur, la coopération entre acteurs et l'organisation de la sécurité alimentaire des territoires à long terme. Dans un contexte d'incertitudes croissantes, la résilience est une condition de souveraineté et de cohésion.

La **SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE** désigne le droit des peuples à définir leurs systèmes agricoles et alimentaires, à accéder à une alimentation sûre, saine et choisie et à garantir une juste rémunération des producteurs, dans le respect des limites écologiques et des droits fondamentaux en France et ailleurs. Elle ne se réduit pas à la seule puissance productive ou à la recherche d'autonomie locale ou nationale. Elle suppose que les territoires disposent de la capacité d'orienter leur développement agricole et alimentaire afin de mieux articuler leurs productions, leurs ressources et leurs besoins alimentaires, dans le cadre d'interdépendances choisies et respectueuses de la souveraineté alimentaire des autres peuples.

La **DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE** désigne la capacité des citoyens, des collectivités territoriales, des producteurs, des entreprises et de l'ensemble des acteurs concernés à participer à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques alimentaires. À l'échelle des territoires de vie, elle permet de débattre et de construire les arbitrages entre production, consommation, santé, environnement, économie et solidarité, afin d'adapter les systèmes alimentaires aux réalités locales et aux besoins des populations. Elle ne se limite pas aux choix individuels des consommateurs : les pratiques alimentaires sont façonnées par les environnements alimentaires, eux-mêmes influencés par des déterminants économiques, sociaux, culturels et territoriaux, et leur évolution suppose des politiques publiques, des infrastructures et des espaces de délibération permettant à chacun de participer aux choix qui engagent notre avenir commun.

Cette transformation suppose une plus grande **cohérence** des politiques publiques et une approche **Une seule santé**, qui prend en compte conjointement la santé humaine, celle des écosystèmes et les conditions de vie et de travail des producteurs. Cette transformation doit garantir le **droit à l'alimentation**^[1] et être **juste et équitable** : elle doit améliorer la rémunération et les conditions de travail des producteurs et des travailleurs des filières alimentaires, favoriser l'emploi territorial et assurer une répartition plus équitable de la valeur au sein des chaînes alimentaires.

La mise en œuvre de ces principes suppose de **donner aux territoires les moyens d'agir**. Les collectivités doivent disposer de compétences clairement définies, de ressources pérennes et cohérentes avec ces compétences, d'une ingénierie et d'outils juridiques adaptés pour planifier la transformation, structurer les filières, protéger les ressources et garantir la continuité de l'approvisionnement.

[1] Le droit à l'alimentation désigne le droit de toute personne, seule ou en communauté avec d'autres, d'avoir physiquement et économiquement accès à tout moment à une nourriture suffisante, adéquate et culturellement acceptable, qui soit produite et consommée de façon durable, afin de préserver l'accès des générations futures à la nourriture. Olivier De Schutter, Rapport soumis par le Rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à l'alimentation, Le droit à l'alimentation, facteur de changement, A/HRC/25/57, 2014.



Réunis à Dijon en Assises, nous, acteurs de l'alimentation des territoires, lançons un appel à :

Gouverner et planifier la transformation des systèmes alimentaires

1. Élaborer les politiques publiques selon une approche « Une seule santé » puis les évaluer selon des indicateurs partagés, en s'appuyant sur la recherche
2. Installer une gouvernance interministérielle et territoriale partagée, transparente et redevable
3. Faire des stratégies alimentaires territoriales le cadre de la planification à long terme, en s'appuyant notamment sur les PAT

Donner aux territoires les moyens d'agir

4. Donner aux territoires les moyens humains, réglementaires et financiers d'agir dans la durée
5. Garantir la gouvernance territoriale et les moyens pour gérer durablement la ressource en eau
6. Sécuriser les critères de proximité dans la commande publique, comme cela se fait ailleurs en Europe, pour soutenir les filières locales et durables

Préserver le foncier et transformer les systèmes agricoles

7. Renforcer le pouvoir d'agir des collectivités sur le foncier agricole
8. Faire du renouvellement des générations et de la gestion du foncier des leviers de transformation agroécologique
9. Créer les conditions nécessaires à la transformation agroécologique en proposant des innovations, un accompagnement technique et en assumant collectivement l'investissement et les risques associés

Structurer des systèmes alimentaires territoriaux résilients

10. Structurer des filières reconnectant production, transformation, distribution et consommation qui permettent une alimentation locale de qualité pour les habitants et consolident l'économie territoriale
11. Anticiper et planifier l'évolution des infrastructures agroalimentaires stratégiques vers des outils territorialisés
12. Organiser la circularité des ressources dans les systèmes alimentaires
13. Faire de la résilience alimentaire une priorité des politiques européennes

Garantir le droit à l'alimentation et la démocratie alimentaire

14. Soutenir les démarches territoriales en faveur du droit à l'alimentation et de la démocratie alimentaire
15. Agir sur les environnements alimentaires pour permettre des choix sains et durables
16. Inscrire le droit à l'alimentation dans le droit français

Transformer les règles économiques et commerciales

17. Rendre transparente la formation des prix, mieux répartir la valeur et prendre en compte les impacts sociaux, sanitaires et environnementaux
18. Garantir des échanges commerciaux soutenables pour les producteurs, les mangeurs et l'environnement, compatibles avec une véritable souveraineté alimentaire



NOS SOURCES

Connaissances scientifiques, expertises et données de référence :

- Agence Bio (2025) : Les chiffres de la bio ([lien](#))
- Agreste (2020) : Recensement agricole 2010-2020 ([lien](#))
- Cour des comptes (2023) : Les politiques d'installation et de transmission en agriculture ([lien](#))
- Cour des comptes (2026) : La mise en oeuvre de la Politique Agricole Commune par la France ([lien](#))
- European Environment Agency (2025) : Europe's environment and climate: knowledge for resilience, prosperity and sustainability ([lien](#))
- FAO (2023) : La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2023. Pour une transformation des systèmes agroalimentaires : connaître le coût véritable des aliments ([lien](#))
- France PAT (2026), Baromètre des PAT ([lien](#))
- GIEC (2022) : Mitigation of Climate Change. Contribution of Working Group III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change. Cambridge University Press, Cambridge, UK and New York, NY, USA. doi: 10.1017/9781009157926.005 ([lien](#))
- Gouvernement (2026) : Stratégie nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat ([lien](#))
- IPBES (2019) : Summary for policymakers of the global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services. ([lien](#))
- INRAE, Isabelle Cousin, Maylis Desrousseaux, Sophie Leenhardt (2024). Préserver la qualité des sols : vers un référentiel d'indicateurs. Résumé du rapport scientifique de l'étude. ([lien](#))
- IPES Food (2025) : du pétrole dans l'assiette, comment sortir les combustibles fossiles de nos systèmes alimentaires ? ([lien](#))
- Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Souveraineté alimentaire (2024) : Concentration et spécialisation en agriculture, à l'aune des recensements agricoles de 1970 à 2020 - Analyse n° 199 ([lien](#))
- Ministère de la Transition écologique / SDES (2024) : État de l'environnement en France ([lien](#))
- OMS (2022) : WHO European Regional Obesity Report 2022 ([lien](#))
- Santé publique France (2024) : Les inégalités sociales de santé. Synthèse du baromètre de Santé publique France ([lien](#))
- SDES (2022) : La pollution des eaux superficielles et souterraines en France - Synthèse des connaissances en 2022 ([lien](#))

Les rapports d'expertise, travaux qui ont inspiré nos propositions :

- BASIC (2024) : Étude sur la création de valeur et les coûts sociétaux du système alimentaire français ([lien](#))
- Collectif Nourrir (2025) : Faire de l'alimentation un droit. Vision du Collectif Nourrir pour un accès digne à une alimentation choisie, saine et durable. ([lien](#))
- Eurocities (2021) : Cooking up a fair, healthy and environmentally friendly EU food system ([lien](#))
- Good Food for all (2026) : L'alimentation est un droit humain pour toutes et tous ! Garantir des systèmes alimentaires sains, justes et durables ([lien](#))
- IFOAM Organics Europe (2021) : Roots of Resilience: Land Policy for an Agroecological transition in Europe ([lien](#))
- Le Lierre (2025) : Agroécologie : recueil de 15 controverses éclairées par la science ([lien](#))
- Le Lierre (2025) : Re-territorialisation de l'alimentation et des filières agricoles : vers des produits de proximité plus résilients. Note n° 4. ([lien](#))
- Milan Urban Food Policy Pact (2015) : Framework for action ([lien](#))
- Secours Catholique - Caritas France en partenariat avec le Réseau des Civam, Solidarité Paysans et la Fédération française des diabétiques (2024) : L'injuste prix de notre alimentation : quels coûts pour la société et la planète ? ([lien](#))
- Shift Project (2024) : Résultats de la grande consultation des agriculteurs ([lien](#))
- Terre de Liens (2024) : Le portage foncier agricole - Rapport #3 ([lien](#))
- Terre de Liens (2025) : Souveraineté alimentaire, un scandale made in France ([lien](#))
- Terre de Liens (2026) : Une faim de démocratie locale ([lien](#))

A PROPOS

Lancées en 2019, les Assises territoriales de l'agroécologie et de l'alimentation réunissent tous les deux ans les collectivités, les acteurs agricoles, les chercheurs, les entreprises, les associations et les institutions engagés dans la transition alimentaire. Elles constituent aujourd'hui le principal rendez-vous national consacré aux politiques alimentaires territoriales. Organisées autour de conférences, d'ateliers, de visites de terrain et d'un plaidoyer collectif, elles ont pour ambition de faire des territoires les moteurs d'une alimentation plus durable, plus résiliente, plus juste et plus accessible. Les Assises s'appuient sur un Secrétariat permanent dont les membres sont Montpellier Méditerranée Métropole, Nantes Métropole, Dijon Métropole, la Chaire UNESCO Alimentations du monde et Terres en villes ; il est financé par la Fondation Daniel et Nina Carasso.

L'édition 2026 est organisée par la Métropole de Dijon avec le soutien de nombreux partenaires financiers et organisationnels.

